

*Chemins de fer—Loi*

millions sur cinq ans. Pour l'édition, 13 millions en 1986-1987 et 65 millions sur cinq ans. Cela représente une augmentation de 25 p. 100. Il y avait également un moment supplémentaire de 4,8 millions sur deux ans que le Conseil des Arts devra consacrer à l'édition. Je pourrais continuer. Pour la musique et les enregistrements, on a annoncé il y a quelques semaines, le 26 septembre 1986, 5 millions pour 1986-1987 et 25 millions sur cinq ans. Ces chiffres montrent bien que le gouvernement se préoccupe du secteur culturel et des communications, qui continueront à prospérer tant que nous serons là.

Passons maintenant au projet de loi. Le Canada est un grand pays. Nous parlons d'une modification à la Loi sur les chemins de fer. Je suis sûr que certains se demandent quel est le rapport entre les chemins de fer et les communications. D'autres pourraient dire que nous devrions, en fait, présenter un projet de loi modifiant justement les chemins de fer. Cela viendra peut-être aussi.

Toutefois, bien qu'il s'agisse d'une modification à la Loi sur les chemins de fer, nous parlons en réalité du système de communication des sociétés ferroviaires. Nous avons tous vu les lignes télégraphiques le long des voies ferrées. Aujourd'hui, les choses sont différentes et l'on se sert de micro-ondes et de satellites.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens qui s'interrogent sur la nécessité du téléphone. Il est entré dans les moeurs. Pour beaucoup, la vie serait passablement différente s'il n'y avait pas de téléphone. Dans notre vaste pays, les communications constituent un lien essentiel entre les individus. L'existence même du Canada dépend de communications fiables et efficaces. Voilà pourquoi nous prétendons que les communications et les télécommunications, notamment le service téléphonique dont nous parlons aujourd'hui, sont des services qui devraient être accessibles à tous les Canadiens à des frais raisonnables.

● (1230)

L'industrie canadienne sait très bien répondre aux besoins du pays. Dans le passé elle a répondu à nos besoins et continue à le faire en offrant des solutions novatrices qui comptent parmi les meilleures au monde. La qualité et l'accessibilité de nos services de télécommunications sont de classe mondiale. Les statistiques révèlent que le Canada jouit d'un des taux d'accessibilité par habitant les plus élevés au monde. Plus de 98 p. 100 des foyers canadiens ont au moins un appareil téléphonique. Les Canadiens ont également la réputation d'être ceux qui parlent le plus au téléphone. Nous avons établi un réseau de télécommunication dont nous pouvons être fiers grâce à la force de notre industrie des télécommunications travaillant de concert avec ceux qui sont chargés de la réglementation au sein du gouvernement.

Le processus de réglementation a joué un rôle capital en maintenant un équilibre minutieux entre les besoins de capital de l'industrie et l'objectif social essentiel qui est de rendre le service téléphonique accessible à tous à des prix convenables. Et, comme le CRTC l'a prouvé récemment, le processus de réglementation est efficace. Entre 1979 et 1984, alors que sévissait l'inflation, des majorations régulières de tarifs ont été consenties aux compagnies de téléphone. Depuis l'accession du

gouvernement actuel au pouvoir, le renouvellement économique a été entrepris, l'inflation a été mâtée et le CRTC a agi en conséquence en ordonnant des remises et des réductions de tarifs pour tenir compte de la meilleure situation financière améliorée de Bell Canada. Ces baisses de tarifs devraient stimuler davantage la croissance économique et les hommes d'affaires comme les simples particuliers en profiteront directement.

On constate depuis quelques années l'effet croissant de concurrence dans les télécommunications, et cette tendance va vraisemblablement se poursuivre. Nous reconnaissons également que pour pouvoir être rentables et prospères, nos industries doivent être concurrentielles à l'échelle mondiale, et nous appuyons leurs efforts. Pour tenir compte de ce nouvel environnement, le gouvernement a pour politique d'alléger la réglementation de l'industrie. Il faut laisser fonctionner l'économie de marché si l'on veut que les entrepreneurs canadiens puissent conserver et augmenter leur compétitivité sur un marché nord-américain de plus en plus unifié. Mais aussi longtemps que le service téléphonique local et les autres services essentiels continuent de faire l'objet de monopoles, il y a lieu de protéger l'intérêt public. Le gouvernement doit rester vigilant s'il veut empêcher d'éventuels effets négatifs. Il faut que le service reste abordable, accessible et universel, et il faut défendre les intérêts des consommateurs même quand l'on encourage d'autre part le développement de l'initiative privée.

Au fur et à mesure de la déréglementation des services, il est certain que les charges de réglementation vont baisser. Mais de nouveaux problèmes vont vraisemblablement surgir, et il sera donc plus que jamais nécessaire de maintenir un processus de réglementation efficace. L'organisme qui en est chargé doit avoir les moyens de s'assurer que les bénéficiaires d'un monopole ne servent pas à subventionner les activités concurrentielles de l'entreprise. Sans de telles garanties, madame la Présidente, les intérêts de l'abonné au téléphone peuvent être compromis tout comme le serait le principe de la concurrence loyale et équitable.

Le projet de loi C-4 respecte ces objectifs. Il établit d'une part la réglementation de l'industrie sur la base de la récupération intégrale des frais. Il assure d'autre part que la qualité de la réglementation ne souffrira pas de la réduction des frais. En établissant ainsi la réglementation des télécommunications sur une base de recouvrement des frais, le CRTC est fortement incité à exercer un contrôle serré sur ses dépenses car la réglementation est un processus ouvert et public. Avec l'adoption du projet de loi C-4, les frais reliés aux activités du CRTC seront recouverts directement de l'industrie au lieu de ressortir au budget général du gouvernement.

Cette obligation de rendre des comptes à la population, qui pourrait faire du prix de la réglementation un sujet de controverse aux audiences publiques sur la tarification, constitue une incitation à mettre au point un processus de réglementation qui soit à la fois efficace et rentable. Les montants que la mesure à l'étude permettra de recouvrer de l'industrie peuvent paraître relativement modestes en comparaison de l'énorme déficit fédéral que nous avons hérité du gouvernement précédent. Les effets de cette mesure ne se limitent cependant pas aux montants mentionnés.